

## **Synthèse des observations du public**

**Objet :** Arrêté préfectoral relatif à la pratique de la chasse du sanglier du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 14 août 2024

La participation du public relative au projet d'arrêté préfectoral visé en objet a été organisée par voie électronique sur le site internet des services de l'État en Lozère.

La mise en ligne a eu lieu le 8 février 2024 et la période de participation s'est achevée le 29 février 2024, le délai de 21 jours étant écoulé.

Aucune observation n'a été recueillie sur le site des services de l'État en Lozère durant la phase de consultation.

**La directrice départementale  
des territoires**

  
**Agnès DELSOL**